



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE LA VILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 septembre 2020

Crise COVID : le fonds d'urgence Quartiers Solidaires mobilisé par le ministère de la Ville pour les associations de proximité est disponible

La Ministre de la Ville Nadia Hai a annoncé la mobilisation de vingt millions d'euros à destination des associations de proximité à travers le fonds d'urgence « Quartiers Solidaires ». Ce fonds, géré au niveau territorial par la préfecture, est disponible. Cette enveloppe est mise à disposition des acteurs en dehors de la programmation classique des contrats de ville.

Comme les services publics, les associations de proximité jouent un rôle essentiel pour faire vivre le lien social, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cela est particulièrement vrai depuis mars.

Soutien scolaire, distribution d'aide alimentaire, atelier de confection de masques : pendant le confinement, les associations ont fait vivre la fraternité, l'un des fondements de notre devise républicaine dans les quartiers. Le ministère de la Ville, qui finance plus de 20 000 actions portées par des associations chaque année, a renforcé son soutien au secteur associatif avec un fonds de solidarité de 5 millions. Plus de 600 associations de grande proximité ont en ainsi bénéficié ce printemps.

Les associations ont à nouveau répondu présentes cet été avec l'opération lancée par le Gouvernement des « Quartiers d'été », qui a permis à plus de 500 000 jeunes de participer à des activités culturelles, sportives et éducatives directement dans leur quartier.

De nombreux défis restent encore cependant à relever face à la crise sanitaire et économique en cette rentrée. Plus que jamais, les associations seront en première ligne pour amortir les effets de la crise et l'Etat doit être à leurs côtés.

C'est pourquoi la Ministre de la Ville Nadia Hai mobilise vingt millions d'euros supplémentaires à destination des associations de proximité à travers le fonds d'urgence « Quartiers Solidaires ».

Ce fonds est destiné en priorité aux associations qui œuvrent dans les domaines cruciaux en cette période de crise que sont :

- 1) *l'éducation et la lutte contre la fracture numérique* afin de garantir la continuité éducative dans les quartiers prioritaires et renforcer l'accès au numérique des jeunes ;
- 2) *la santé et l'aide alimentaire* pour faciliter l'accès aux soins et accompagner les actions de prévention-santé indispensables en cette période de crise sanitaire.
- 3) *l'insertion professionnelle* pour soutenir la formation et l'emploi, notamment en faveur des plus jeunes et des femmes.
- 4) *la culture* pour permettre aux habitants et aux opérateurs culturels locaux de poursuivre leurs dynamiques artistiques et de création et ainsi renforcer le lien social en période de crise.

Une priorité sera accordée aux actions en faveur des femmes, dans tous les domaines, et notamment celui de leur insertion professionnelle et de leur accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.

Afin de bénéficier de cette aide, les associations de proximité qui se mobilisent au quotidien dans les quartiers prioritaires de la ville peuvent signaler leur situation directement auprès de la préfecture, leur contact pourra leur indiquer les modalités simplifiées de dépôt de dossier.

Comme pour les autres actions financées par le ministère de la Ville, les associations qui seront soutenues par ce fonds devront s'engager à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

« La relance n'est pas seulement économique, elle est aussi solidaire et l'Etat doit être là pour soutenir tous les acteurs qui rendent la solidarité concrète sur le terrain. Je tiens à remercier toutes les associations de proximité, ces associations « du dernier kilomètre », qui se sont mobilisées depuis le début de la crise sanitaire et je les invite à se saisir dès maintenant du dispositif Quartiers Solidaires »

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

**Service presse de Nadia Hai,
ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et
des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville.**

Tél : 01 44 49 85 65

Mél : presse@cohesion-territoires.gouv.fr

[Désinscription ici](#)